

Politique salariale 2011

- **AU 1^{ER} JANVIER 2011**

- **Evolution des indices planchers :** les indices planchers sont revalorisés de 18 points

ECHOLON	INDICE PLANCHER ACTUEL	INDICE PLANCHER AU 01/01/2011
1.1	1250	1268
1.2	1350	1368
1.3	1470	1488
2.1	1550	1568
2.2	1690	1708
2.3	1800	1818
2.4	2140	2158
3.1	2400	2418
3.2	2800	2818
3.3	3350	3368

« Les employeurs veilleront à ce que ces nouveaux indices planchers soient compatibles avec la grille en vigueur dans leur organisme. »

L'application de cet accord ne doit pas remettre en cause les écarts d'indices attribués précédemment en contrepartie des compétences de chaque salarié.

Aussi, nous vous invitons à vous baser sur l'exemple ci-dessous, de façon à maintenir les avantages salariaux et l'équilibre social de votre structure.

Exemple :

si deux salariés A et B occupent le même poste à l'échelon 1.1 mais perçoivent une rémunération distincte car l'employeur a souhaité privilégier une compétence ou une expérience supplémentaire du salarié B, la politique salariale devrait être la suivante :

	INDICE PLANCHER ACTUEL	INDICE PLANCHER AU 01/01/2011
SALARIE A	1250	1268
SALARIE B	1260	1278

- **Valeur du point au 1^{er} janvier 2011:** la valeur du point reste **identique** à la valeur actuelle pour les six premiers mois soit 1,104€.

- **AU 1^{ER} JUILLET 2011**

- **Valeur du point au 1^{er} juillet 2011 :** la valeur du point est portée à 1,11€ soit une augmentation de 0,6%.